

AI Index: PRE 01/231/2008  
18 September 2008

## **Bosnie-Herzégovine. Il faut protéger le « Queer Sarajevo Festival »**

Les autorités de Bosnie-Herzégovine doivent faire en sorte que les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres qui se préparent au premier « Queer Sarajevo Festival » ne fassent pas l'objet de manœuvres d'intimidation, a déclaré Amnesty International ce jeudi 18 septembre. Orchestré par l'organisation non gouvernementale Udruženje Q, ce festival artistique et culturel, qui prendra la forme d'expositions, de performances, de débats publics et de films, se tiendra du 24 au 28 septembre 2008.

*« Ce festival sera l'occasion pour les défenseurs des droits des homosexuels de faire entendre auprès du public leur demande en faveur de l'égalité devant la loi et de la fin des discriminations, a déclaré Nicola Duckworth, directrice du programme Europe et Asie centrale d'Amnesty International. Cependant, alors que le festival approche, certains médias se livrent à une campagne homophobe qui attise les préjugés et risque d'inciter à des actes de violence autour de cet événement. »*

De nombreuses publications, y compris les journaux populaires *SAFF* et *Dnevni Avaz*, ont utilisé des expressions malveillantes à l'égard des lesbiennes et des gays. Ils ont appelé à lyncher, lapider, asperger d'essence ou expulser du pays les organisateurs du festival. Des menaces de mort visant individuellement des défenseurs des droits des homosexuels ont été diffusées sur Internet. Des appels ont également été lancés au public pour qu'il perturbe le festival.

*« Nous et nos familles ne nous sentons pas en sécurité, a déclaré une militante d'Udruženje Q à Amnesty International. Certains d'entre nous ont dû chercher un autre logement parce que nos noms et adresses ont été rendus publics. Nous avons peur d'utiliser les transports en commun ou de sortir seuls. Nos chiens sont notre meilleure protection pour l'instant. Nous nous sentons livrés à nous-mêmes. »*

Amnesty International condamne fermement l'utilisation d'expressions homophobes par les médias et appelle ceux-ci à reconnaître leur responsabilité dans l'établissement d'un climat d'intolérance et à jouer, au contraire, un rôle constructif dans la lutte contre les préjugés.

*« Les autorités de Bosnie-Herzégovine sont tenues de protéger le droit des lesbiennes et des gays à se rassembler et à exprimer librement leurs points de vue, a déclaré Nicola Duckworth. Il faut qu'elles enquêtent sans tarder sur tous les cas de menaces directes contre ces personnes et défèrent les auteurs de ces agissements à la justice ».*

Amnesty International appelle les autorités à :

- assurer le droit de tous à exercer réellement son droit à la liberté de réunion pacifique, sans discrimination ;
- condamner publiquement les attaques, menaces d'attaques et autres formes de harcèlement contre les

personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres, à enquêter sur de tels agissements et à engager des poursuites contre leurs auteurs ;

- fournir une protection efficace et adaptée aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres dont la sécurité et la vie sont menacées ;
- faire en sorte que les policiers reçoivent des consignes et une formation spécifique en rapport avec leur mission de protection des droits fondamentaux de tous, sans discrimination aucune.

## **Complément d'information**

Les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'expression sont reconnus et protégés par plusieurs traités internationaux auxquels la Bosnie-Herzégovine est un État partie : le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention européenne des droits de l'homme, notamment.

Un autre élément important à cet égard est le jugement de la Cour européennes des droits de l'homme dans l'affaire *Plattform "ärzte für das leben" c. Autriche*, dans laquelle la Cour a déclaré : « *il arrive à une manifestation donnée de heurter ou mécontenter des éléments hostiles aux idées ou revendications qu'elle veut promouvoir. Les participants doivent pourtant pouvoir la tenir sans avoir à redouter des brutalités que leur infligeraient leurs adversaires: pareille crainte risquerait de dissuader les associations ou autres groupes défendant des opinions ou intérêts communs de s'exprimer ouvertement sur des thèmes brûlants de la vie de la collectivité.* »

FIN/